

ADAPTER SON COMPORTEMENT

**Vous ne faites pas partie du problème,
vous faites partie de la solution !**

Sur handicap.agriculture.gouv.fr (<http://handicap.agriculture.gouv.fr/Consulter-le-guide-du-recrutement/>)
le guide du recrutement, de l'accueil et du maintien dans l'emploi peut vous aider.

FACE AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES VISUELS :

- ✓ Présentez-vous et appelez-les par leur nom
- ✓ Prévenez-les quand vous les quittez
- ✓ Ne laissez pas une porte à demi-ouverte et dégagez le passage
- ✓ Laissez chaque chose à sa place pour ne pas bouleverser les repères

■ Voir la fiche 3.2 du guide

FACE AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES MENTAUX ET PSYCHIQUES :

- ✓ Laissez-leur le temps de s'exprimer jusqu'au bout
- ✓ Montrez-vous calme et patient

■ Voir la fiche 3.4 du guide

FACE AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES AUDITIFS :

- ✓ Assurez-vous qu'elles vous regardent avant de parler
- ✓ Présentez-vous en écrivant votre nom
- ✓ Communiquez par écrit
- ✓ Assurez-vous que vos propos sont bien compris

■ Voir la fiche 3.3 du guide

FACE AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES MOTEURS :

- ✓ Pensez à vous mettre à la hauteur d'une personne en fauteuil roulant
- ✓ Parlez normalement et laissez le temps de répondre à une personne handicapée moteur cérébral

■ Voir la fiche 3.1 du guide

SITUATION DE HANDICAP Fiez-vous aux compétences !

Accueillir
un collègue
en situation
de handicap



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

COMPRENDRE LE HANDICAP

La notion de handicap recouvre des situations personnelles toutes différentes les unes des autres. Les personnes handicapées ont en commun une perte de fonctions (physiques, sensorielles, psychiques ...). Confrontées aux **barrières comportementales et environnementales** dans leur vie quotidienne, elles peuvent être **mises en situation de handicap**.

Une déficience constituera **une situation de handicap** dans certains cas mais sera neutre dans d'autres.

Par exemple : ne pas pouvoir distinguer clairement les couleurs sera objectivement handicapant pour un électricien devant raccorder des fils électriques mais sera sans incidence dans le cadre d'une autre activité professionnelle.

INTERROGER SES PROPRES PRÉJUGÉS

- Si la quasi-totalité (**95%**) de la population se dit prête à travailler avec une personne en situation de handicap, **43 %** pensent aussi que les personnes handicapées ne peuvent généralement pas fournir la même quantité ou qualité de travail¹.
- Prenons conscience de nos préjugés pour être capable de les dépasser.

¹ Étude Regards actuels sur le handicap, Patrick Conrath, Martin Média, 2011

SITUATION DE HANDICAP LA RÉPONSE DU MINISTÈRE

Il s'agit de permettre aux compétences de chacun de s'exprimer. Pour y parvenir, le ministère s'engage à :

- **Maintenir les agents dans l'emploi** : l'ensemble des aides et accompagnements sont là pour favoriser l'inclusion, l'autonomie et la motivation de l'agent handicapé. La prise en compte du handicap par l'administration se fait à travers l'aménagement technique des postes de travail, des horaires, du lieu de travail...
- **Favoriser un accueil tolérant** : outre l'environnement et l'accessibilité, la qualité de l'accueil dans une structure est une condition déterminante d'une bonne inclusion. Le ministère renforce sa communication sur le handicap au travail afin de changer les représentations profondes de chacun.
- **Réaffirmer la présence des interlocuteurs locaux** que sont la hiérarchie ou le service des ressources humaines de chaque structure et que chacun est en mesure de solliciter.

**Situation de handicap
Fiez-vous aux compétences !**

